



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 20 mars 2019

Date d'affichage : 20 mars 2019

### SEANCE DU 28 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit du mois de mars, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Effiat.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Roland GANSOINAT (suppléant de Pascal ROUGIER), Fabien GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à André DEMAY

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT

David MOURNET a donné pouvoir à Yves RAILLIERE

#### Absents représentés :

Josette BREYSSE, Jean-Claude PAPUT, Pascal ROUGIER, Éric GOLD

#### Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Fabien GASTON

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2019-65 : **CONTRAT TERRITORIAL D'EDUCATION AUX ARTS ET A LA CULTURE (CTEAC) - AUTOMNALES 2019 / SCENE EN TERRITOIRES 2020 : CANDIDATURES DE LA CCPL**

Rapporteur : Stéphane CHABANON

Pour rappel, la Communauté de Communes Plaine Limagne s'engage depuis 2017 dans la co-organisation des Automnales et depuis 2019, de Scènes en territoires, initiés par le Département du Puy-de-Dôme.

Dans le cadre de la saison culturelle 2019-2020 et du CTEAC 2019-2020 en cours d'élaboration, il est proposé de candidater au Festival Départemental Automnales 2019 et au Festival Départemental Scènes en Territoires 2020.

Concernant les Automnales 2019, est visé un spectacle de style cabaret fantastique pour tout public. No Mad ?, formation de quatre musiciens (violoncelle, violon, clarinettes, batterie) et d'une chanteuse à la voix cristalline, propose un nouvel album entre rock noir, musique de chambre, chanson et poésie pour tout public. Le département interviendra au minimum à hauteur de 50 % du coût du spectacle estimé à 4 000 €.

En lien avec la thématique Hip Hop du CTEAC 2019-2020, il est proposé de candidater au Festival Départemental Scènes en Territoires 2020. La Compagnie Chriki'Z et la chorégraphe Jeanne Azoulay proposent une danse énergique, incisive et tout en fluidité. En parallèle de ce spectacle, le trio chorégraphique propose d'immerger des danseurs amateurs dans le mécanisme d'écriture du spectacle.

Le budget prévisionnel de l'opération sera intégré dans le CTEAC de la CC Plaine Limagne, en partenariat avec la DRAC, le Département et la Région. Le département interviendra au minimum à hauteur de 50 % du coût du spectacle estimé à 3 500 €. La demande de subvention portera également sur les actions de médiation mises en place autour du spectacle, ce qui peut porter l'intervention du Département à hauteur de 70 %.

Suite à l'exposé de Monsieur le Vice-président,

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (36 votes) :

- de candidater auprès du Département du Puy-de-Dôme pour participer au Festival Départemental Les Automnales 2019 et à celui de Scènes en Territoire 2020,
- de valider les propositions artistiques,
- de charger Monsieur le Président de toutes les formalités administratives et financières liées à ce dossier,
- dit que les crédits sont inscrits au budget prévisionnel 2019.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire  
A Aigueperse, le 05 avril 2019  
Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

